

Le Nouvel Hebdo

Salles la Source

Des chiffres moins limpides que l'eau de la cascade

Des bilans boiteux à ne pas tenir debout, des chiffres qui apparaissent et disparaissent comme lapins sortant du chapeau d'un magicien, une opacité générale à faire frémir le contrôleur du fisc le moins sourcilieux... Tel est, sur la foi de l'expertise bénévole qu'elle vient de demander à un ancien consultant spécialisé dans le financement des entreprises, le constat que fait l'association « Ranimons la cascade ! » à propos des bilans comptables de la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source dont elle a pu

avoir légalement connaissance. Ce financier, réputé tant pour son intégrité que pour sa compétence - il est aussi conférencier - n'en est pas encore revenu : « En quarante ans de profession, dit-il sans ambage, je n'ai jamais vu ça ! » Et d'ajouter : « Du point de vue des sommes en jeu, ce n'est certes pas l'affaire du siècle. Mais en termes de violation de la loi, c'est une affaire ahurissante. Il est pour le moins curieux qu'aucun des intervenants dans ce dossier n'ait relevé ces incroyables anomalies ! »

(Suite page 3)

(Suite de la page 1)

Cet épisode comptable pourrait bien être le prochain cheval de bataille de l'association « Ranimons la cascade ! » qui, après les différentes décisions judiciaires rendues en sa faveur, ne manque certes pas de fers au feu.

La bonne santé financière de la Société Hydroélectrique est l'une des principales conditions requises pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter qu'elle sollicite, alors même qu'elle envisage des travaux importants au pied de la falaise de Salles-la-Source, en zone rouge.

Or, devant les juges de Bordeaux auxquels il demandait à ne pas payer la redevance qu'elle doit depuis six ans à la commune, le gérant de la société s'est lui-même déclaré menacé de faillite ! Ce regard jeté à présent sur ses comptes ne contribue guère à assoir sa

fiabilité. Sans parler de l'idée qu'il donne de la transparence de sa gestion.

« Sans nul doute y aurait-il à voir notamment, s'étranglent les responsables de « Ranimons la cascade ! », du côté des 113 990 euros - pour 150 000 euros de recette - que l'entreprise a versés en 2012 directement au gérant, comme précisé dans le mémoire de la municipalité de Salles-la-Source devant la Cour d'Appel de Bordeaux. Après l'affaire Cahuzac et les déclarations du Premier Ministre, les citoyens ne comprendraient pas que l'URSSAF et les services fiscaux n'aillent pas jeter un œil sur ce trouble dossier. »

Quant à la fameuse redevance de 15.000 euros par an due, depuis 2006 à la collectivité de Salles-la-Source et récemment confirmée par une décision de Justice, les paris sont à présent ouverts : com-

bien de temps le débiteur réussira-t-il à faire traîner sa dette grâce aux complicités occultes qui lui ont si bien servi jusqu'à présent ? À « Ranimons la cascade ! » on ne cache pas qu'on n'aura pas la patience de laisser les contribuables locaux mariner trop longtemps.

On prévient que ce point précis pourrait bien faire un jour prochain l'objet d'une de ces manifestations pacifiques et néanmoins vigoureuses dont l'association a le secret.

En attendant, elle organise ce samedi 27 avril une projection du film « Pas vu pas pris » (un titre sur mesure pour l'affaire de la cascade !) à 20 h 30 à la salle des fêtes de Salles-la-Source. Pierre Carles, le réalisateur, sera là et participera au débat qui suivra.

E. Claupeira